

Regards

Finances

Le budget primitif est l'autorisation donnée au maire, par le Conseil municipal, de procéder à des dépenses et de percevoir les recettes nécessaires au fonctionnement de la Commune. Le budget proposé annuellement à l'approbation du Conseil municipal, définit les orientations générales de l'année (taux d'imposition, types de dépenses). Ce budget a été voté au cours du 1^{er} trimestre de 2009.

Les recettes proviennent des services rendus par la Commune (cantine scolaire, garderie, concessions du cimetière, etc.), des impôts et taxes, des subventions et participations, de la récupération partielle de la TVA sur les dépenses d'investissement, des éventuels emprunts sollicités pour financer les investissements

Recettes enregistrées au 15 décembre 2009 : 1 471 000 €

Les dépenses se classent en deux grandes catégories :

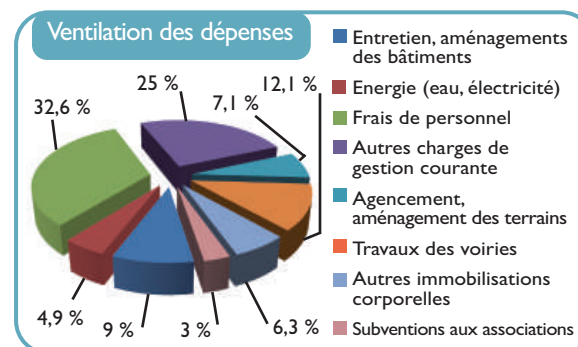
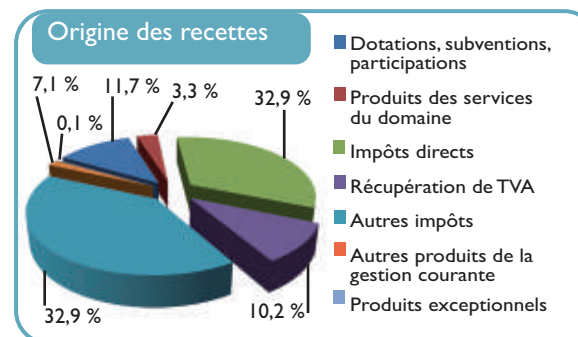
- Les *dépenses de fonctionnement* qui regroupent les charges à caractère général (eau, électricité, gaz, carburant, achat des repas de cantine, fournitures diverses, entretien du patrimoine communal, versement de subventions et les charges salariales). Elles représentent 76 % de la dépense totale.

- Les *dépenses d'investissement* qui sont générées par les éventuels remboursements d'emprunt, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (aménagement de terrains, réfection des courts de tennis, réfection des bâtiments communaux, scolaires, travaux de voirie, achat de mobilier). Elles représentent, cette année, 24 % de la dépense totale.

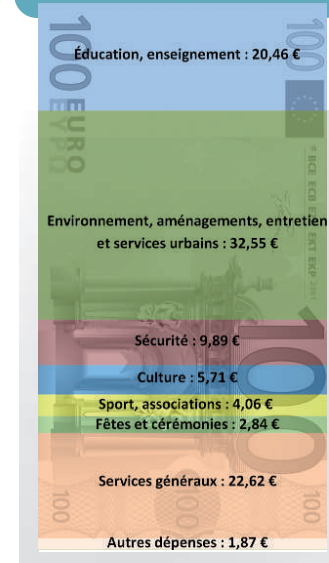
Dépenses enregistrées au 15 décembre 2009 : 1 386 000 €

Chaque responsable budgétaire s'efforce de gérer au mieux ses dépenses (négociation des prix) et sollicite, chaque fois que cela est possible, diverses subventions (74 525 € accordées en 2009). Ces efforts ont reçu un satisfecit de la part du Trésor Public qui souligne notre « *bonne maîtrise des charges de fonctionnement, notre bonne capacité d'autofinancement, un endettement nul* » et conclut en mettant en évidence la « *très bonne situation financière de la Commune* ».

Cette année encore, les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui permet d'afficher une trésorerie disponible de 737 500 € en fin d'année 2009.



Pour 100 euros de dépense de fonctionnement



Maintenir la qualité de vie et des services offerts aux habitants demeure une constante préoccupation. C'est pourquoi, en dehors des dépenses de fonctionnement usuelles, l'effort a été porté sur la réfection de l'école maternelle, du restaurant scolaire et des courts de tennis, les aménagements paysagers et de voirie des entrées de village, la réfection de certains bâtiments communaux, le fleurissement de la Commune et le remplacement de mobilier urbain.

Pour le budget 2010, outre l'entretien courant, seront soumises à l'approbation du Conseil municipal, en mars prochain, les orientations prioritaires suivantes : réfection du réseau de collecte des eaux pluviales et acquisition de terrains nécessaires à la mise aux normes des bassins avec, en particulier, l'augmentation de leurs volumes (1 300 000 € TTC environ) pour éviter les inondations lors de fortes pluies, réfection et travaux d'aménagements de voirie (d'importantes modifications étant liées au plan de circulation à venir), renouvellement de l'éclairage public du lotissement de la Maladière (environ 180.000 €)...

La réserve de trésorerie constituée sera très utile pour limiter le recours à l'emprunt et l'augmentation de l'imposition locale.